

## **Aides au logement : Du nouveau... Et du pouvoir d'achat pour les salariés !**

La CFDT travaille de longue date à la sécurisation des parcours de vie des travailleurs ; elle a ainsi porté et obtenu la création de dispositifs permettant de faciliter l'insertion des actifs dans le logement.

Il est indispensable de continuer de travailler à **répondre aux besoins des travailleurs**, qui à un moment de leur vie, peuvent être **confrontés à des difficultés liées au logement !**

C'est la raison pour laquelle la CFDT a soutenu la réforme d'Action Logement qui doit répondre aux enjeux de demain et notamment à l'évolution du salariat et des nouvelles formes d'emploi.

### **Les évolutions qui s'amorcent doivent être amplifiées ...**

- En permettant d'accompagner les travailleurs dans leurs démarches liées au logement
- En leur offrant un panel de solutions (y compris transitoires) répondant à un besoin immédiat d'avoir un logement
- En continuant à développer le dispositif VISALE
- En assurant un accès au logement aux sans-abris
- En adaptant le logement au vieillissement de la population
- En abondant les aides mobilités déjà existantes

### **3 nouvelles aides pour vous et votre logement !**

Ces 3 aides sont dans la continuité de ces adaptations et du Plan d'investissement volontaire (PIV) signé entre l'Etat et Action Logement le 25 avril dernier. Il s'agit de :

- L'aide aux travaux de **rénovation énergétique**
- L'aide à l'adaptation des logements au **vieillissement**
- L'aide à la **mobilité**

## L'aide aux travaux de rénovation énergétique

**Pour qui ?** Dotée d'une enveloppe d' 1 milliard d'€, cette aide s'adresse (sous conditions de ressources ou de localisation géographique) aux salariés locataires, propriétaires occupants de leur résidence principale ou aux propriétaires bailleurs logeant un salarié du secteur privé.

**Pour quoi ?** L'aide peut couvrir des travaux d'isolation des murs et des combles, ainsi que des interventions sur le système de chauffage ou sur les équipements d'eau chaude sanitaire.

**Combien ?** L'aide est une subvention pouvant aller jusqu'à 20 000 € et peut être complétée par un prêt (jusqu'à 30 000 €). Ce financement est cumulable avec d'autres aides (ANAH, prêt Eco-PTZ, aides des collectivités territoriales,...). En outre, elle se double d'un conseil personnalisé et d'un accompagnement technique par un partenaire d' Action Logement.

## L'aide à l'adaptation du logement au vieillissement

**Pour qui ?** Avec une enveloppe d' 1 milliard d'€, l'aide, l'aide s'adresse (sous critères de ressources) aux salariés de + de 70 ans ou en perte d'autonomie, locataires ou propriétaires

**Pour quoi ?** L'aide vise surtout l'adaptation de la salle de bain et des sanitaires (ex : remplacement de la baignoire par une douche) ce qui favorise le maintien à domicile et limite les risques d'accident.

**Combien ?** Comme précédemment, cette aide peut être cumulée avec d'autres dispositifs (CNAV, aides départementales,...). Son montant est de 5 000 € max. pour des travaux réalisés par un professionnel disposant du label Qualibat.

## L'aide à la mobilité

**Pour qui et pour quoi ?** Dotée de 100 millions d'€, elle est destinée aux salariés ou titulaires d'une promesse d'embauche qui déménagent pour rapprocher leur domicile de leur lieu de travail et « réduisent ainsi significativement leur temps de transport ou remplacent l'usage de leur véhicule par les transports en commun ». Elle concerne aussi les salariés qui reprennent un travail après chômage ou ceux qui débutent leur vie professionnelle.

**Combien ?** Versée en une fois (sous critères de ressources), l'aide s'élève à 1 000 € qui peuvent être accordés jusqu'à 3 mois après le déménagement. Elle est cumulable avec d'autres dispositifs (primes de déménagement CAF pour les familles ou de Pôle emploi).

**Besoin d'autres informations ? Consultez le site [actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)**

**Des représentants CFDT sont disponibles pour vous aider ! Contactez la CFDT PACA : 16/18 bd de Paris - 13003 Marseille - Tél: 04 91 64 64 64 / Mail : [contact@cfdt-paca.fr](mailto:contact@cfdt-paca.fr).**